

FORMULAIRE A REMPLIR

COMMUNE D'AMAY

DEMANDE DE PRIME POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REQUERANT

A compléter en lettres capitales d'imprimerie

NOM :

PRENOM :

RUE ET N° :

CODE POSTAL :

LOCALITE :

TELEPHONE N° PRIVE ou GSM :

BUREAU :

N° DE COMPTE IBAN :

BIC :

Libellé exact du compte :

Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture de l'installation a été adressée.

ADRESSE DE L'INSTALLATION SI DIFFERENTE DE CI-DESSUS

RUE ET N° :

CODE POSTAL :

LOCALITE :

2. DECLARATION DU REQUERANT

Le soussigné sollicite une prime communale forfaitaire de **250,00 EUR** pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve.

Fait de bonne foi à _____, le _____

Signature du requérant

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA PRESENTE DEMANDE

Dans tous les cas

Une **copie du formulaire** de demande de subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, introduit à la Région Wallonne dans le cadre de la campagne SOLTHERM.

- Une **copie de la notification** de la recevabilité qui vous a été délivrée par la Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Energie de la Région Wallonne lors de l'obtention de la subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.
- Une copie de la **facture** et de la **preuve de paiement**.
- Une **photographie** de l'installation avant et après l'exécution des travaux.
- Le descriptif de l'installation du chauffe-eau solaire (offre de l'installateur).

Pour les travaux dont la dernière facture date du 31/12/2014 au plus tard

- Si les travaux ont été réalisés par un installateur agréé Soltherm, l'**annexe technique** à partir de mai 2012 pour un chauffe-eau solaire complété et signé par l'installateur agréé Soltherm ayant réalisé les travaux.

Pour les travaux dont la dernière facture est date du 01/06/2014 au plus tôt

Si les travaux ont été réalisés par un **installateur certifié Qualiwall**

- Une copie du **certificat Qualiwall** de votre installateur
- Une **déclaration de conformité** établie par l'installateur certifié Qualiwall pour le solaire thermique ECS sur base du modèle type publié sur le site de la DGO4.
- Une copie du document « **offre-type pour installation d'un chauffe-eau solaire** » complétée et signée par l'installateur.

Si les travaux ont été réalisés par une **entreprise labellisée NRQUAL**

- Une copie du document « offre-type pour installation d'un chauffe-eau solaire » complétée et signée par l'installateur.

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir à l'adresse suivante :

**ECHEVINAT DE JANINE DAVIGNON
SERVICE ENVIRONNEMENT,
Chaussée F. Terwagne, 76
4540 AMAY.**

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration communale à l'accord du Collège échevinal.

La décision d'octroi vous sera alors communiquée.

Une décision rapide ne peut vous être assurée que si votre collaboration nous est acquise pour une constitution correcte et complète de votre dossier.

N'hésitez pas à demander un conseil auprès des agents du Service communal de l'Environnement en leur téléphonant au 085/31.66.15.

La gestion administrative est confiée à Didier Marchandise, responsable du Service communal de l'Environnement, rue de l'Industrie, 67 – 4540 Amay

Tél. : 085/31.66.15 – Courriel : didier.marchandise@amay.be